



E DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance

M.F.F.E.

**Réponses de Madame le Ministre aux Questions
des députés lors du vote du projet de budget 2014
Commissions : technique et des Finances
Assemblée Nationale**

Novembre 2013

SECTEUR ENFANCE ET PETITE ENFANCE

MINISTRE DE LA FEMME,
DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

HONORABLES DEPUTES INTERVENANTS	DOMAINES	QUESTIONS/REPONSES
Ibrahima SALL Cheikh, NDIA YE, Mariama MANE Pape Birame TOURE, Ndeye Awa MBODJ	Case des Tout-petits	<p>Question n°1 : a) <u>situation des animateurs polyvalents la Case des Tout-petits</u> b) <u>le nouveau modèle de la case des Tout-petits</u> c) <u>la Case des Tout-petits inachevée de Bakel</u> d) <u>La case de Wakhinane Nimzath</u></p> <p>Réponse : a) Le dossier des <i>animateurs polyvalents</i> est en bonne voie. Le Président de la République a donné des instructions afin de trouver une mesure sociale en faveur de ce personnel. Les ministères concernés sont déjà informés pour une diligence de ce dossier (MFFE, ministères de l'éducation et de la fonction publique). b) le <i>nouveau modèle de la case des Tout-petits</i> est déjà réceptionné et sera présenté au public très bientôt. L'objectif de ce changement est d'une part, de réduire le coût de construction d'une case et d'autre part, de répondre à tous les critères pédagogiques. c) Concernant la <i>Case des Tout-petits de Bakel</i>, les dispositions seront prises par mes services pour régler de façon définitive ce problème. d) Pour la <i>case de Wakhinane Nimzath</i>, nous avons entrepris des démarches administratives en rapport avec la mairie de wakhianane nimzatt et le ministère de l'urbanisme afin de retrouver l'entrepreneur et de pouvoir réceptionner la case au profit des populations.</p>
Babacar NDIA YE		<p>Question n° 2 : <u>Rôle du Ministère dans la promotion du civisme</u> Réponse : L'Agence nationale de la petite Enfance et de la Case des Tout-petits développe depuis un certain temps des activités de civisme par le canal des structures de Développement Intégré de la petite enfance à travers le curriculum de l'éducation. Exemple : les tout-petits font simultanément la levée des couleurs organisée le premier lundi de chaque mois par la Présidence de la République.</p>
Imam Mbaye NIANG		<p>Question 3 : <u>Utilisation de l'outil informatique et intégration de l'Enseignement religieux au niveau de la case des tout-petits</u> Réponse : Le programme informatique a connu une extension en 2013 dans les cases de la VDN, l'école maternelle de Ngor et celle de Fatick. Au total 100 cases des tout-petits, écoles maternelles et garderies communautaires sont bénéficiaires du programme « connecter la petite enfance » financé par l'ARTP. Nous invitons l'honorable député à visiter les cases des tout-petits.</p>

		S'agissant de l'enseignement religieux, il est développé dans les cases et nous avons décidé à partir de 2014, de doubler la fréquentation par semaine des maîtres coraniques.
Mbayang NDIAYE		<p>Question 4 <u>La nutrition des enfants</u> Réponse : Le volet nutrition est développé dans les cases des tout-petits. A ce titre, la cellule de lutte contre la malnutrition a financé l'Agence de la petite Enfance et de la Case des Tout-petits à hauteur de 50 millions. Ce financement a permis de procéder à la formation des comités de gestion et des conseillères familiales en 2013. Elle a également servi à la fabrication de la farine améliorée et à l'installation des périmètres maraîchers dans les Cases des Tout-petits. Le Programme Alimentaire Mondiale (PAM) intervient dans les structures DIPE pour renforcer le suivi nutritionnel des enfants.</p>
Ouleye DIAW, Cheikh SECK, Awa NIANG, Mariama MANE, Ibrahima SALL, Pape Birame TOURE, Imam B NIANG, Awa Dia THIAM, Imam Mbaye NIANG		<p>Question 5: <u>Demande d'implantation de nouvelles Cases des Tout-petits</u> Réponse : Je vous remercie honorables députés pour l'intérêt que vous portez pour l'éducation des enfants. Nous avons pris bonne note de vos préoccupations et elles seront étudiées par l'Agence nationale de la petite Enfance et de la Case des Tout-petits. En outre, nous vous informons qu'un programme de construction sera entamé dans de brefs délais. L'agence a fait une acquisition de fournitures et matériels didactiques d'une valeur de 89 millions pour l'équipement. Les préoccupations de toutes les structures seront prises en compte. Le matériel est déjà transporté dans les régions avec une répartition équitable pour toutes les Cases des Tout-petits, les écoles maternelles publiques et les garderies communautaires</p>
Awa Dia THIAM	Pupilles de la Nation et enfants des militaires morts en champs de guerre	<p>Question n° 6 : <u>Quand est-ce que les enfants des militaires morts aux champs de bataille auront le statut de Pupille de la Nation ?</u> Réponse : La loi n°2006 du 07 Novembre 2006 dispose en son article 1^{er} « que les enfants des militaires, des forces de la police et de la gendarmerie sont des pupilles de la nation ». L'Office national des Pupilles de la Nation a déjà procédé à leur recensement et poursuit ce travail avec la Direction de l'Action Sociale du Ministère des Forces Armées. A l'heure actuelle, seuls les enfants mineurs des victimes du naufrage le diola sont pris en charge par l'Office national des Pupilles de la Nation.</p>
MBayang DIONE	Protection de	Question n° 7 : <u>Phénomène des enfants en situation de mobilité dans la sous région et présents au Sénégal</u>

	<p>l'Enfance et promotion des droits de l'enfant :</p> <p>Enfants en situation difficiles et fonctionnement du parlement des enfants et du Comité de l'Enfant</p>	<p>Réponse : Le Gouvernement du Sénégal accorde une grande importance à la protection des enfants en situation de mobilité dans son espace. Le Sénégal est un pays de transit et de destination des enfants victimes de traite. Mon Département compte, entre autres, renforcer les coopérations inter-états pour harmoniser les instruments juridiques et les stratégies d'intervention afin de juguler ce phénomène. Ainsi, des protocoles d'accord ont été signés avec le Mali et d'autres sont en cours notamment avec la Guinée Bissau. L'objectif visé est de mener une plus large concertation dans l'espace CEDEAO et amener les Etats à mieux gérer ce phénomène.</p>
MBayang NDIAYE		<p>Question n° 8 : <u>Organisation conjointe de la journée nationale des talibés avec le Ministère de la santé</u></p> <p>Réponse : J'accueille cette proposition pertinente et je rappelle que des cadres de coordination des interventions au niveau de nos différents départements existent déjà à travers des comités départementaux de Protection de l'enfant qui regroupent tous les acteurs sectoriels y compris ceux de la santé.</p>
Awa Dia THIAM		<p>Question n° 9 : <u>Prise en charge des enfants de la rue</u></p> <p>Réponse : Le Centre GUINDI assure la prise en charge des enfants de la rue, des jeunes filles victimes de mal traitante et d'abus sexuel. Le centre offre un paquet de services (prise en charge en pension complète, accompagnement psychosociale et retour en famille). Il a enregistré des résultats encourageants malgré des moyens limités, le manque de logistique et de structures relais dans les régions.</p>
Aminata Diallo		<p>Question n° 10 : <u>accélérer le processus de renouvellement du parlement des enfants, gala de l'enfance</u></p> <p>Réponse : Le Président Macky SALL s'est engagé à installer officiellement le parlement en Décembre. Il a instruit ses collaborateurs, moi en particulier, à aller dans ce sens. Tous les documents ont été finalisés notamment le modèle de participation, le mode de scrutin, le budget et l'agenda. Concernant le gala de l'enfance, la question sera étudiée en vue de trouver une solution concertée.</p>
Mme Aissatou Diop DIAWARA		<p>Questions 11 : <u>Pourquoi le Comité National de l'enfant ne l'invite plus à ses rencontres</u></p> <p>Réponse : Le département est dans le processus de restructuration et de redynamisation du</p>

		comité en rapport avec la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfance (SNPE) dont la validation politique est prévue prochainement. Le comité sera élargi pour permettre une large participation.
Cheikh SECK	Mécanismes de lutte contre la malnutrition	<p>Questions 12: <i>Quel mécanisme pour accompagner la maison des malnutris de Ndindy / Comment rendre « la maison des malnutris » fonctionnelle</i></p> <p>Réponse : Je salue l'initiative et prends l'engagement d'accompagner la maison des malnutris construite à Ndindy à travers nos différents instruments et structures. Ainsi, le service départemental du Développement Communautaire vous accompagnera en offrant ses services en IEC (Information, Education, et Communication). Parallèlement, le Projet d'Education à la vie familiale dans les daaras (EVF/daaras), sous la supervision de la Direction des Droits de la Protection de l'enfance et des groupes vulnérables, viendra en appoint avec des denrées alimentaires et produits d'entretien. Toujours relativement à cette initiative, la Direction de la petite Enfance adoptera « la maison des malnutris » en harmonisant son fonctionnement à celui des crèches communautaires, lesquelles vont offrir un paquet de services aux enfants à savoir la santé, la nutrition, la protection, l'éveil psychosocial et l'éducation.</p>

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



**MINISTERE DE LA FEMME,
DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE**

SECTEUR FEMME - FAMILLE

HONORABLES DEPUTES INTERVENANTS	DOMAINES	QUESTIONS/REPONSES
Mbayang DIONE	Institutionnalisation du Genre	<p>Question 13 : <u>Intégration du genre dans la Stratégie nationale de Développement Economique et Social (SNDES)</u> Réponse : S’agissant de l’intégration du genre dans la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES), mon département est en train de mener une réflexion avec l’unité de coordination et de suivi de la politique économique (UCSPE) pour une intégration effective du genre dans les plans d’Actions Prioritaires (PAP) de la SNDES.</p>
Mbayang DIONE		<p>Question 14: <u>Activités développées avec les budgets de la SNEEG</u> Réponse : Les budgets de la SNEEG ont servi d’une part :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au renforcement des capacités (en genre, techniques de communication, leadership, budgétisation sensible au genre), au profit des acteurs (ministères, société civile, parlementaires...); - au processus d’institutionnalisation du genre dans les ministères ; - à l’élaboration de supports de communication : brochures, plaquettes, cd, affiches, etc.) - et à la revue à mi-parcours de la SNEEG en cours.
Lucie CISSE		<p>Question n° 15 : <u>Travail de sensibilisation pour une application effective de la parité absolue à l’Assemblée nationale</u> Réponse : Mon département est disposé à collaborer avec l’Assemblée Nationale et l’ensemble des acteurs nationaux pour le respect de la loi sur la parité dans les institutions électives et semi-électives.</p>
Mame MBayang DIONE		<p>Question n° 16 : <u>la capacitation des experts du Ministère de la santé en genre</u> Réponse : La Direction de l’équité et l’égalité de genre joue un rôle d’appui conseil auprès du Ministère de la Santé. Elle a d’ailleurs aidé à la création de la cellule genre de ce Ministère et à la formulation du programme de coopération avec le Luxembourg. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d’action de cette cellule, il est prévu des renforcements de capacités des membres de cette cellule et autres entités du ministère de la Santé pour leur permettre d’intégrer le genre dans leurs interventions. Mon département continuera à jouer son rôle d’appui conseil, conformément aux orientations de la Stratégie Nationale d’Equité et d’Egalité de Genre.</p>

Mbayang DIONE	Nutrition, consommer local	<p>Question 17: <u>Le ministère doit mettre l'accent sur le volet nutritionnel et la sensibilisation</u> Réponse : Mon département déroule beaucoup de formations en adoptant toujours l'approche sensibilisation. Dans ces formations certaines sont axées sur la sécurité alimentaire c'est dire combien le volet nutritionnel est important dans ses formations au point qu'à la fin de chaque session en général, les organisations de femmes disposent d'un stock céréalier fourni par le ministère. Il est vrai que beaucoup d'efforts restent à faire mais nous y travaillons.</p>
Mbayang DIONE	Santé des femmes et des jeunes filles et Mutilations génitales féminines	<p>Questions 18 : <u>Comment le Ministère intervient-il dans la prise en charge des orphelins du SIDA (si oui de quelle manière, sinon veiller à prendre en compte cette catégorie d'enfants très vulnérable).</u> Réponse : Un appui scolaire (fourniture scolaire et frais de scolarité) pour le maintien des orphelins et enfants rendus vulnérables par le VIH existe à l'école. Sur le plan alimentaire, des denrées alimentaires de 1^{ère} nécessité on été octroyées à ces groupes cibles pendant une certaines période. Je pense à des mécanismes d'appui mieux élaborés et plus efficaces au niveau de mon département pour la prise en charge de ces enfants victimes du VIH/SIDA.</p>
Mbayang DIONE / Aida Sow DIAWARA, Bocar BIAYE		<p>Questions 19 : a) <u>Nécessité d'une synergie entre le Ministère de la santé et le Ministère de la Femme pour la prise en charge de la santé des femmes</u> b) <u>Approche retenue pour l'éradication de la pratique de l'excision</u></p> <p>Réponse : a) Notre département a signé un protocole avec le Ministère de la Santé et sa mise en œuvre renforcera cette synergie déjà réelle au niveau local. Nos services s'impliqueront activement dans la sensibilisation des populations pour la prévention et la meilleure prise en charge de la santé des populations en général et des femmes en particulier. b) L'intervention sur l'abandon de la pratique de l'excision est basée sur des résultats de l'évaluation du premier plan d'action. L'approche « droits humains » a été retenue lors de cette évaluation avec la participation de tous les acteurs surtout ceux vivant dans les zones de forte prévalence. Cependant, avec le partenariat Ministère de la Santé/MFFE, les argumentaires médical et religieux seront vulgarisés auprès des acteurs pour renforcer l'approche « droits humains ».</p>

Tahibou BALDE		<p>Question n° 20 : <u>Quelles stratégies pour lutter contre l'excision au berceau ?</u> Réponse : les Stratégies développées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des communautés sur les méfaits de l'excision par l'approche « Droits Humains » ; - Responsabilisation des communautés par le renforcement des capacités et la concertation ; - Vulgarisation de la loi 99-05 du 29 janvier 1999 ; - Développement de l'approche multisectorielle avec les acteurs (santé, justice, éducation, jeunesse, société civile) pour prendre les mesures adéquates ; - Mise en place d'un cadre de coordination des interventions pour une meilleure prise en charge des violences en général.
Hawa Dia THIAM	<p>Parité, Santé de la reproduction, avortement et mortalité des jeunes filles</p>	<p>Question n° 21 : <u>Etat de la question du droit à l'avortement médicalisé</u> Réponse : Le Sénégal a ratifié le protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique qui a pris en charge cette question à travers son article 14. Il convient cependant de relever que le droit à l'avortement médicalisé nécessite une concertation et une bonne communication avec toutes les couches de la population. Mon département travaillera avec l'ensemble des acteurs intéressés notamment le collectif des femmes parlementaires pour approfondir davantage les réflexions initiées sur la question.</p>
Imam Mbaye NIANG, Moustapha DIAKHATE		<p>Question 22 : <u>accorder une attention particulière aux impacts de la loi sur la parité et la planification familiale, sur l'équilibre de la société et des familles et l'avortement médicalisé / légalisation de l'avortement</u> Réponse : J'ai pris bonne note de vos préoccupations et je tiens à vous rassurer que, je suis ouverte à toute proposition en vue de préserver l'équilibre de la société. Mieux mon département va mettre en place des cadres d'échange et de concertation avec l'ensemble des acteurs en vue d'examiner minutieusement ces questions et le parlement y sera associé. S'agissant du cas spécifique soulevé par l'Honorable Moustapha DIAKHATE, il mérite un traitement judicieux. D'ailleurs c'est l'objet du plaidoyer mené actuellement, autrement dit, il s'agit d'examiner les grossesses issues d'agressions sexuelle, de viol et/ou d'inceste et nous souhaitons disposer de tous les avis et de toutes les expertises pour trouver une solution heureuse à ce phénomène.</p>

		Il faut aussi souligner que les questions ayant trait à l'avortement et ses liens avec les mortalités maternelle et infantile et les infanticides sont prises en charge par les modules à dérouler dans la stratégie nationale sur l'éducation parentale.
Awa Mbodj – Sira Ndiaye	Encadrement, gestion et coordination des Organisations féminines	Question n° 23 : <u>Les femmes ont besoin de formation</u> Réponse : Si mon département est transversal à beaucoup d'égards, c'est parce que plusieurs questions sont prises en charge dont l'éducation et la formation. Nous avons une structure spécialement dédiée à la formation des femmes et je vous demande de vous rapprocher du CENAF pour exprimer vos besoins.
Nafissatou Ngom Kaffrine		Question n° 24 : <u>Qu'en est-il de la coordination des Organisations de Femmes ?</u> Réponse : Des cadres de concertation de femmes ont été mis en place pour fédérer toutes les organisations de femmes sans exclusive. Le processus est en cours et pourrait être parachevé sous peu. <ul style="list-style-type: none"> • 14 Coordonnatrices régionales • 45 Coordonnatrices départementales • et autant de coordonnatrices qu'il y a d'arrondissements.
Cheikh SECK, Cheikh NDIAYE		Question 25 : <u>A quand le renouvellement des groupements de promotion féminine (GFP)</u> Réponse : Les groupements de promotion féminine (GPF) sont réunis autour de la fédération nationale des groupements de promotion féminine qui a un statut d'ONG. Je rappelle que le ministère ne peut pas s'impliquer dans le fonctionnement des GFP mais joue et continuera de jouer son rôle d'encadrement et d'accompagnement. Tout groupement qui formulera une demande dans ce sens sera appuyé par mes services compétents.
Seynabou DIENG, Pape Birame TOURE		Question 26: <u>Transparence dans la gouvernance des organisations de femmes et mise en place d'un cadre fédérateur à la base</u> Réponse : La transparence dans la gouvernance des organisations féminines et la nécessité de mettre en place des cadres fédérateurs au niveau local figurent en bonne place dans mes actions prioritaires. Le programme de recensement des organisations féminines sera consolidé et étendu aux organisations qui n'ont pas été prises en compte par la première phase. Je veillerai personnellement sur les critères de sélection pour atteindre le maximum de femmes pour un développement harmonieux.
El hadj MANGANE		Question 27 : <u>Qu'en est-il du Comité Consultatif de la Femme, des Groupements de</u>

		<p><u>Promotion féminine et des réseaux de femme</u> Réponse : Je voudrais apporter une nuance entre les groupements de femmes appelés GPF, qui poursuivent un but économique tout comme les organisations de femmes constituées en réseau et le Comité Consultatif national de la Femme (CCNF). Le Comité Consultatif est un organe consultatif comme son nom l'indique. Il est chargé de donner ses avis sur la condition de la femme, de formuler des propositions et de préparer tous les événements spéciaux concernant la femme comme la quinzaine de la femme, la journée internationale de la femme rurale etc.). Je compte le redynamiser en invitant tous les acteurs y compris les membres du parlement.</p>
Awa Dia THIAM		<p><u>Questions 28 : Redynamisation du REFAMP Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires</u> Réponse : Mon département est disposé à redynamiser le réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires. J'impliquerai fortement les femmes parlementaires dans ce processus.</p>
Nafi Ngom	<p>Mise en place et fonctionnement des CEDAF</p>	<p><u>Question n° 29 : Koungheul n'a aucune structure pour les femmes</u> Réponse : Un CEDAF va être construit dans la région de Kaffrine, les travaux vont démarrer en 2014.</p>
Awa MBODJ, Dimo Souaré, plusieurs députés		<p><u>Questions 30 : Construction d'un CEDAF à Golf Sud</u> <u>Où en est le projet de construction du CEDAF de Goudiry</u> <u>D'autres députés réclament également la mise en place d'un CEDAF pour leur localité</u> Réponse : Les projets de construction des CEDAF pour les 45 départements suivent leurs cours. Nous l'avons déjà dit, l'Etat va financer ces projets mais procédera par priorité, en étudiant toutes les modalités possibles pour satisfaire les besoins des populations. L'Etat du Sénégal a l'ambition de doter l'ensemble des 45 départements du Sénégal de CEDAF, ce qui se résume à terme à 49 CEDAF avec certaines régions composées de 4 départements qui vont se retrouver avec 2 CEDAF ou plus comme Dakar. Globalement, je peux réitérer ici que dans le cadre de la politique de l'Etat en matière d'encadrement des femmes, déclinée à travers la Stratégie nationale de Développement économique et social, le gouvernement a inscrit plusieurs programmes de construction d'infrastructures de base dont les CEDAF. Et c'est un programme qui suit son cours.</p>
Aimé Assine		<p><u>Question n° 31 : Retard des travaux de finition du CEDAF d'Oussouye</u></p>

		<p>Réponse : Depuis le démarrage du projet CEDAF en 2004, l'Etat a réalisé 12 CEDAF mis en service, équipés et fonctionnels. Il s'agit de la première génération. Quant au CEDAF d'Oussouye, il connaît un retard considérable qui ne dépend pas toujours de mon département (urbanisme – maître d'œuvre). Nous avons mis sur pied une mission de diagnostic qui a permis de savoir que les difficultés sont plutôt techniques et les solutions sont en cours. Mon département s'est attelé à terminer le CEDAF et à le remettre aux femmes.</p> <p>Toutefois, c'est le Ministère de l'urbanisme qui est maître d'œuvre.</p>
	<p>Evénement : célébration journée nationale de la femme rurale</p>	<p>Question n° 32 : Rappel événement Koussanar</p> <p>Réponse : A cause de sa coïncidence avec la Tabaski, la Journée internationale de la femme rurale a été célébrée cette année à Koussanar le 02 Novembre, dans la région de Tambacounda.</p>

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



**MINISTERE DE LA FEMME,
DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE**

SECTEUR développement social et ressources humaines

HONORABLES DEPUTES INTERVENANTS	DOMAINES	QUESTIONS/REponses
Moustapha Ndiaye – Ramata Diatta	Insuffisance de ressources humaines dans les services déconcentrés	<p>Question n° 33 : <u>Dotation du service Départemental de Guinguinéo en personnel</u> Réponse : Avec le Départ à la retraite de nombreux agents des services déconcentrés du Développement communautaire, le département est confronté à un problème de ressources humaines. Actuellement un redéploiement est en cours au niveau du département et Guinguinéo sera doté de personnel à l’image des autres services départementaux du développement communautaire. Nous sommes également entrain d’analyser les voies et moyens pour renforcer les personnels des services.</p>
Taïbou Baldé - Mata Sow		<p>Question n° 34 : <u>Pouvoir CEDAF Kolda en personnel</u> Réponse : Dés mon arrivée à la tête de ce département, mon premier constat a été le déficit en personnel qui est lié en partie, au départ massif d’agents à la retraite. Aussi, mon département est à la recherche desvoies et moyens pour doter nos CEDAF et services déconcentrés de personnels qualifiés dans les meilleurs délais.</p>
	Matériel d’allègement des travaux de la femme	<p>Question n° 35 : <u>Plusieurs députés réclament toujours des moulins pour leurs localités</u> Réponse : Je rappelle que le 29 Août à Sindia, le lancement officielle de la distribution des moulins de l’année 2013 a permis de remettre aux départements des régions de Thiès, Diourbel, Fatick, et Kaolack 144 moulins à raison de 12 moulins par département. Une circulaire a été envoyée aux différents gouverneurs pour la mise en place de comités départementaux de sélection et de distribution de moulins. Certains comités ont déjà terminé leur travail. 134 autres moulins ont été distribués lors de la célébration de la journée internationale de la femme rurale le samedi 02 novembre à Koussar aux organisations de femmes de Kaffrine, Tambacounda et Kédougou à raison de 12 moulins par Département. Pour les autres régions, les dispositions nécessaires seront prises pour acheminer leurs lots. Cinq cent moulins sont encore attendus en début janvier 2014. La procédure d’appel d’offre est déjà bouclée. Le matériel agricole (semoirs, houes sine, batteuse) est déjà acheminé dans toutes les régions du Sénégal et une circulaire a été envoyée aux Gouverneurs pour procéder à sa distribution aux organisations de femmes qui s’activent dans l’agriculture.</p>

		<p>Question n°36 : <u>Associer les honorables députés dans la distribution des moulins</u> Réponse : En optant pour la mise en place de commission de distribution des moulins au niveau départemental, j'ai voulu mettre les organisations féminines et leurs représentantes au cœur de l'opération. Une circulaire a été envoyée aux gouverneurs de régions pour que les commissions délibèrent souverainement. Nous allons étudier les rapports issus des délibérations des commissions et y apporter au besoin des corrections pour que le processus soit inclusif et associe tout le monde.</p>
Mberry SYLLA		<p>Question n°37: <u>Contentieux du dossier des moulins</u> Réponse : Le dossier en contentieux que vous avez évoqué n'est pas encore porté à la connaissance de mes services compétents. Veuillez bien vous rapprocher du DAGE de mon ministère pour me permettre d'en savoir davantage afin de trouver une solution appropriée.</p>
Mariama MANE		<p>Questions n°38 : <u>Goudomp est elle concernée par le matériel agricole?</u> Réponse : Le matériel agricole est envoyé auprès de tous les préfets de département pour une distribution et nous attendons les rapports pour appréciation.</p>
Honorable Député : Maguette TALL	Lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité	<p>Question n°39 : <u>les zones et les cibles et les interventions du PALAM</u> Réponse : PALAM: programme pilote intervenant dans 2 régions Diourbel et Kaffrine(dans 15 communautés rurales). Ce sont les enfants, les jeunes et les femmes qui sont pris en charge pour les formations et bénéficient des interventions du PALAM. Des CRD et CDD ont été tenus début 2009 pour une large information sur le programme. Des cadres régionaux, départementaux et locaux ont été mis en place avec à la tête, respectivement les autorités administratives et locales. Le PALAM, dans ses principes directeurs, a retenu le faire faire avec les opérateurs techniques. Le PALAM avait également organisé en son temps, une rencontre d'information avec les députés des zones d'intervention du PALAM</p>
Sira NDIAYE	Intervention des projets sociaux de et financement des groupes vulnérables	<p>Question n° 40: <u>Est-ce que dans le cadre du financement de la coopération Italienne, Mbour est concernée.</u> Réponse : Le financement de la coopération Italienne est dans sa phase pilote et ne concerne pour le moment que les régions de Dakar et Kaolack.</p>
Adama SOW		<p>Question n° 41 : <u>Absence de financement dans le département de Linguère</u> Réponse : Le PRP financé par le PNUD, sur la base d'un ciblage transparent finance plusieurs activités dans le département de Linguère. A savoir</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- commune de Linguère <ol style="list-style-type: none"> a) mise en place de lignes de crédits AGR pour les 5 quartiers de la commune pour un montant de 27 700 000 FCFA

		<p>b) renforcement des capacités des femmes bénéficiaires : 9 000 000 FCFA</p> <p>2- Linguère département</p> <p>a) ligne de crédit pour les personnes handicapées et PVIH : 10 200 000 FCFA</p> <p>b) Ndiayéne Khaly (projet embouche bovine : 2 700 000 FCFA)</p> <p>3-Communauté rurale de Gassane</p> <p>a) Ligne de crédit pour les femmes : 5 000 000 FCFA</p> <p>b) Unité de transformations produits agricoles : 5 000 000 FCFA</p> <p>Construction maternité : 17 000 000 FCFA</p> <p>c)Travaux d'adduction d'eau potable : 2 2 000 000 FCFA</p> <p>Il s'agit d'une première phase mais le PRODES va amplifier ses actions dans les autres communautés rurales.</p>
	Budget	<p>Question n°42: <i>La baisse du budget au Titre 5</i></p> <p>Réponse : Le ministre du budget vous expliquera la baisse du T5 liée à la baisse de la subvention extérieure</p>

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



**MINISTRE DE LA FEMME,
DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE**

SECTEUR Microfinance et financement

HONORABLES DEPUTES INTERVENANTS	DOMAINES	QUESTIONS/REponses
Aliou SOW/Ranéro		<p>Question n° 43 : <u>Inquiétude par rapport à l'impact des financements. Ne faut-il pas privilégier les investissements sur les infrastructures et équipements ?</u></p> <p>Réponse : Cette préoccupation reste la mienne. D'ailleurs une équipe de mon département s'est rendue dans plusieurs localités pour une étude diagnostic des groupements de femmes. L'objectif de l'étude est d'identifier les véritables besoins des femmes afin de mieux orienter nos appuis à leur endroit.</p> <p>En perspective : la mise en place d'un programme d'appui en unités semi – industrielles de transformation dans le cadre de leur autonomisation. Pour vous rassurer, sachez que mon objectif est de faire des femmes de véritables entrepreneures.</p>
Sira NDIAYE / Adama SYLLA / Fallou FALL	Financement et microfinance	<p>Question n° 44: <u>Financement prévus pour Mbour, Kayar, Ziguinchor et les femmes transformatrices des produits halieutiques</u></p> <p>Réponse : Les financements sont répartis par département et vous avez souligné tout à l'heure la modicité des ressources dont nous disposons pour les 2 leviers de financement du Ministère. Et à ce titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mbour sera financé en 2013 pour 20 millions. - Kayar est dans le département de Thiès, qui recevra avant fin 2013 30 millions. Il en sera de même pour Ziguinchor. <p>Est-ce que les financements vont aller aux femmes transformatrices ? Ce serait bien, mais il y a un comité local qui fait la présélection des projets, avant de nous les communiquer. Le choix sera aussi guidé par les réalisations de l'année passée. Par exemple, on a pris en compte Koungheul et Malem Hodar pour 2013. Mbirkilane sera notre priorité en 2014 dans cette zone. Cependant, les autres types d'équipements (les moulins et autres matériels d'allègement des travaux des femmes) seront donnés aux femmes de ces localités.</p> <p>S'agissant des 100 millions de la coopération Italienne pour la formation des femmes, on fera en sorte que le département de Mbour soit concerné.</p>
Cheikh NDIAYE / Adama		Question n° 45 :

SOW / Cheikh SECK		<ul style="list-style-type: none"> - <i>Microfinance et femmes</i> - <i>Taux de recouvrement, entrées de Financement</i> - <i>Linguère ; ce financement des femmes éleveurs.</i> <p>Réponse : Je note une appréciation différente de l'action des SFD. La dépendance et l'esclavage dont parle le député Cheikh Seck n'est pas un point de vue partagé par le Député Cheikh Ndiaye, pour qui au contraire il y a un bon accompagnement des femmes par les SFD. Il nous faut reconnaître cependant l'absence de produits de crédits innovants et adaptés aux besoins des femmes.</p> <p>On est dans le processus d'élaboration d'une nouvelle Stratégie Nationale de Microfinance qui accordera une attention particulière aux femmes et notamment les femmes transformatrices, éleveurs, agricultrices etc. Le taux de remboursement ou de recouvrement des financements est très faible. C'est déplorable. C'est pourquoi on a changé des approches. C'est au niveau de l'administration locale qu'on fait la sélection des projets à financer pour chaque collectivité locale. Et souvent ce sont les femmes politiciennes qui ne remboursent pas.</p> <p>Entre 2006, 2008 et 2012 Linguère a reçu 35 millions pour 15 projets. En 2013 le FNCF va financer pour 17 millions le département de Linguère.</p> <p>Pour la mutuelle des femmes éleveurs du Djoloff, on n'a pas reçu d'information. Toutefois, je suis disposée à la faire ré-ouvrir</p>
Awa GUEYE		<p>Question n° 46 : <u>A quand le financement des femmes et des jeunes dans le cadre du PIDES</u></p> <p>Réponse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Début de mise en œuvre du PIDES : 14 Mai 2012 - Démarche novatrice qui s'appuie sur le rôle d'amortisseur social de la femme - Conformément aux dispositifs de l'accord de subvention : - Ciblage des zones d'interventions - Réalisation de diagnostics participatifs - Elaboration de plans d'actions régionaux (pour Dakar : 1380 000 000f, Kaolack : 930 500 000 f) - Actions prioritaires : - Financement d'activités économiques pour les jeunes - Insertion des jeunes dans le marché du travail - Amélioration de l'accès aux services sociaux de base - Renforcement de capacités des femmes, des jeunes, des APDC

	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au développement local : renforcement des capacités techniques des services déconcentrés et appui à la planification locale : - Processus permettant d'asseoir les bases d'une bonne pérennisation des actions car PIDES fruit de capitalisation <p>A ce jour, la sélection des IMF est en cours de finalisation et la ligne de crédits sera disponible durant le dernier trimestre 2013.</p>
Khorédia SANE	<p><u>Questions 47: <i>Financement à NIORO ? Comment renforcer la mutuelle des femmes SAXUM JIGGEN</i></u></p> <p><u>Réponse :</u> Le PIDES intervient à Nioro du Rip et a prévu de mettre en place des lignes de crédit d'un montant global de 200 000 000 F destinées au financement d'activités génératrices de revenus.</p> <p>Pour loger ces lignes de crédit dans les mutuelles, le PIDES a fait un travail préalable d'élaboration d'une stratégie d'intervention en matière de micro finance. Un rapport diagnostic des mutuelles qui sont dans les zones d'intervention a été déjà réalisé, un manuel de procédures proposé et validé et un projet de protocole d'accord préparé.</p> <p>La mutuelle SAXUM JIGEEN de Nioro a été identifiée comme structure partenaire et devra donc après négociation et signature du protocole, recevoir les lignes de crédit destinées aux femmes. Il convient de souligner que les jeunes (filles et garçons) vont bénéficier de 100 000 000 F à Nioro.</p> <p>Des formations préalables au financement seront effectuées et un suivi sera assuré par les STD.</p>
Aliou SOW/Ranérou	<p><u>Question n° 48 : <i>Blocage du financement</i></u></p> <p><u>Réponse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement de 40 millions disponibles - Problème de blocage relatif à la présélection des bénéficiaires. <p>Toutefois, je vais m'enquérir de plus près de cette situation dans les plus brefs délais pour libérer le financement.</p>
Député de Goudiry	<p><u>Question n° 49 : <i>Financement des femmes de Goudiry</i></u></p> <p><u>Réponse :</u> Goudiry est dans la liste des bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • 40 millions sont prévus pour Goudiry mais il n'y a pas de service de développement

		<p>communautaire pour encadrer et faire la sélection des projets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une solution est en train d'être trouvée avec le préfet et le chef de service régional de Tamba <p>Ce sera financé avant la fin de l'année.</p>
Cheikh NDIA YE, Aida Sow DIAWARA		<p><u>Questions n° 50 : Attente de financement pour les femmes de Malème Hodar/ appauvrissement des femmes par les SDF</u></p> <p>Réponse : Les femmes de Maleme Hodar vont recevoir un financement avant la fin de l'année. Honorable député Aida Sow Diawara a parlé de l'appauvrissement des femmes de la banlieue par les SFD. Mais souvent les financements sont allés à des politiciennes et non à des femmes économiquement actives. C'est vrai, il y a des limites dans le système de financement et nous allons travailler à l'améliorer. Mais il faut reconnaître que la Microfinance est pour les populations économiquement actives. C'est vrai que les taux d'intérêts sont encore chers, et la durée de remboursement trop courte. Mais ces taux sont contrôlés par la Banque Centrale (BCEAO) qui a fixé le taux d'usure à 27 %. En 2015 ce taux sera à 24 %. La BCEAO a produit une note d'information. Nous, avec nos fonds, nous donnons à des taux de 5 à 8 %. C'est pourquoi les SFD ne veulent pas de nos fonds.</p>
Cheikh NDIA YE		<p><u>Question n° 51 : Taux moyen de financement faible</u></p> <p>Réponse : Le nombre de 12 800 femmes correspond à l'ensemble des femmes qui seront touchées par le financement des projets portés par ces dernières qui s'organisent en groupement de 20 à 50 femmes en général.</p>
Alpha BALDE		<p><u>Questions n° 52: Financement des femmes de Kolda. Comptez-vous associer les élus de Kolda.</u></p> <p>Réponse : Kolda a été identifiée comme une zone très affectée par la pauvreté. C'est pourquoi elle va recevoir un financement considérable et recevra une enveloppe de 30 millions sur les 815 millions prévus cette année par le FNCF. Le fonds de l'Entreprenariat Féminin est entrain d'instruire également des dossiers de financement concernant la région de Kolda. Dès mon arrivée à la tête du département, j'ai décidé d'associer les parlementaires et élus locaux à mes activités et je vous inviterai à effectuer le déplacement à Kolda avec nous dans le cadre de ces actions.</p>
Moustapha Ndiaye		<p><u>Question n° 53 : Pas de financement à Kaolack en particulier à Guinguinéo.</u></p>

(Guinguinéo)	<p>Réponse : PALAM est à Diourbel et Kaffrine comme programme pilote. Il intervient à titre exceptionnel dans Kaolack dans le département de Guinguinéo, communauté Rurale de Mboss pour 7 villages.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes réalisées • 5 ECB (Ecoles Communautaire de Base) avec 200 enfants dont 66 % de filles. • Formation technique de 105 jeunes dans des ateliers artisanaux. Ils seront organisés en micro entreprise (7). <p>Formation technique et en gestion de 225 femmes organisées en 9 micro entreprise qui seront financées d'ici décembre 2013.</p>
Seynabou DIENG	<p>Question n° 54 : <u>Renforcement des groupements d'Epargne et de Crédit (GEC)</u></p> <p>Réponse : Les groupements d'épargne et de crédit ne sont plus autorisés à exercer depuis 2008 avec la nouvelle loi réglementant le secteur de la microfinance. A cet effet, il a été annoncé de procéder au retrait d'agrément de tous les G.E.C. Pour un traitement de cette question, je vous invite à vous rapprocher de mes services à une date qui vous conviendra.</p>
	<p>Questions n° 55 : <u>Est-ce qu'il existe un programme de financement des femmes qui font de la transformation des produits agricoles</u></p> <p>Réponse : Les financements, touchent de manière générale toutes les catégories d'acteurs y compris les femmes transformatrices des produits agricoles. Toutefois, mon département a reçu une offre d'appui aux femmes qui font de la transformation des produits agricoles.</p>
Fallou FALL	<p>Questions n° 56 : <u>Est ce que le MFFE a d'autres programmes en dehors des fonds destinés aux femmes ?</u></p> <p>Réponse : La mise en place de mécanismes de financement destinés aux femmes vise à corriger les disparités de genre dans les activités économiques. Toutefois, le MFFE développe d'autres programmes notamment dans la lutte contre la pauvreté et la Protection Sociale pour toucher tous les groupes vulnérables (Homme, femmes, jeunes garçons et filles, personnes âgées et personnes handicapées) dans les villages et quartiers à partir d'un ciblage géographique, communautaire et catégoriel. C'est le cas du PRP/PRODES et du PIDES.</p>
Awa MBODJI	<p>Question n° 57: <u>Formation des femmes</u></p> <p>Réponse : Il est désormais prévu de faire une formation préalable avant toute action de financement.</p> <p>C'est dans ce cadre, que le Ministère a signé une convention de partenariat avec l'ONFP Office National de la Formation Professionnelle.</p>

		Mon département a reçu de la coopération italienne 100 millions pour la formation des femmes et tout le territoire est concerné.
Pape Birame TOURE		<p>Questions n° 58 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Communication sur les financements</i> • <i>Appuyer les femmes dans l'élaboration des projets</i> <p>Réponse : ASACASE est une institution de Microfinance qui est sous administration pour fait de faillite. Se pose la question du remboursement de l'épargne des populations qui se chiffre à plusieurs centaines de millions. ASACASE a eu aussi des refinancements d'autres bailleurs. L'Etat et la BCEAO vont créer un fonds de garantie des dépôts des populations pour faire face au remboursement en cas de défaillance des institutions financières pour communiquer sur les financements, nous passons par l'administration. Une circulaire est adressée à tous les gouverneurs et préfets pour informer et demander la présélection des dossiers de demande de financement.</p> <p>Dans certaines régions ce sont les services déconcentrés du développement communautaire qui appuient les femmes dans l'élaboration de leurs projets.</p>
Amadou Tidiane TALLA		<p>Question n°59: <u>Appuyer le salon international du Business musulman</u></p> <p>Réponse : La journée que mon département a organisée avec le comité de pilotage du salon dénote mon engagement à soutenir cette initiative qui offre beaucoup d'opportunités aux femmes entrepreneurs et chefs d'entreprise. Un dispositif est mis en place pour mieux encadrer la participation des femmes jusqu'à la fin du processus.</p>
H. El Hadji MAGANE/ Koureydia SANE/ Madjiguene FALL		<p>Questions n° 60 : <u>Financement de Bambey, de Kaolack et de Nioro</u></p> <p>Réponse : Bambey va recevoir 15 millions avant la fin de l'année.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nioro va recevoir 15 millions cette année 2013 2. Kaolack aura 20 millions cette année 2013 3. Guinguinéo aura 15 millions
Cisse LO, Mangane, Khady MANE, DIEME, Salimata CORREA, Mbery SYLLA, Aminata DIENE, Awa MBODJI, Awa NIANG, Yeta SOW, Awa DIAGNE		<p>Question n° 62 : <u>Etat des financements des projets</u></p> <p>Réponse : Il existe 2 leviers de financements dans le Ministère : Ce qui a été fait avec le FNPEF (Fond National pour la Promotion de l'Entreprenariat Féminin) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Touba : 67 millions • Pikine : 80 millions

		<ul style="list-style-type: none"> • Sédhiou : 16,5 millions • Fatick : 70 millions • Guediawaye : 50 millions • Podor : 76,5 millions • Matam : 60 millions <p>Il y a beaucoup de récriminations relativement à la façon dont les financements ont été faits. Il est prévu un réexamen de toutes ces actions par les techniciens de mon département pour identifier les forces et faiblesses.</p> <p>Des financements sont prévus avant la fin de l'année avec le FNCF (Fonds National de Crédits pour les Femmes). Des circulaires sont envoyées à tous les Gouverneurs et Préfets les comités, de présélection sont constitués, et les enveloppes sont notifiées.</p> <p>Tous les départements du Sénégal sont concernés sauf Pikine, Guediawaye, Tamba, Vélingara qui ont déjà reçu les financements avec le FNPEF</p> <p>Localités à financer avant fin 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mbacke : 15 millions - Guinguinéo : 15 millions - Sédhiou : 20 millions - Oussouye : 12,5 millions - Bignona : 17,5 millions - Foudiougne : 50 millions <p>Koungheul : 10 millions etc. (la liste est disponible)</p>
--	--	--